



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places**  
**pour personnes handicapées de grande dépendance**

## **Compte rendu de la séance plénière du Parlement Francophone Bruxellois** **20 Janvier 2012**

Ayant pris connaissance de la teneur des interpellations prévues au programme de la séance plénière du P.F.B., quelques membres du GAMP ont tenu à être présents durant la matinée du 20 janvier 2012.

Les premières interpellations s'adressaient au Ministre C. Doukeridis en charge du logement et concernaient le projet d'auberge de jeunesse flottante dont le coût - 7 millions et demi - interpelle au moment où les entités fédérées doivent faire des économies et des choix prioritaires.

Le ministre s'est défendu arguant la promotion du tourisme international, les millions de jeunes que compte l'Europe, l'opportunité d'offrir des emplois aux Bruxellois, l'accord de coopération de Beliris qui investira 4 M d'euros dans l'opération, le concept de « bâtiment passif exemplaire », l'épuration de l'eau jusqu'à sa potabilité, le montage financier qui - in fine - ne requiert que 400.000€ de subsides de la COCOF..... arguments qui n'ont semble t'il pas convaincu l'ensemble des élus. Des craintes persistent : le manque de retour financier de l'opération (le prix sera très démocratique) et le risque de créer un nouveau « gouffre à subsides ». Reste aussi une inconnue de taille : qui sera l'exploitant qui devrait assurer le financement des 3 M d'euros restants ?

La deuxième interpellation visait l'actualité, à savoir les nombreuses joutes à propos de la Fédération Wallonie Bruxelles et s'adressait au Ministre-Président de la COCOF et au Ministre B. Cerexhe, plusieurs députés s'inquiétant de ce qui pourrait encore être réalisé ensemble.

Ce à quoi Mr. Cerexhe a répondu avoir toujours cherché à travailler de concert avec la Wallonie et rassuré en mettant en avant les nombreux accords de collaboration.

La troisième interpellation ciblait la reconnaissance des formations acquises à l'étranger et la validation des compétences, et s'adressait au Ministre E. Kir.

Enfin le sujet qui justifiait notre présence concernait la plainte portée par la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme et soutenue par aujourd'hui 18 associations belges issues de toutes les régions du pays, à l'égard de la Belgique devant le Comité Européen des Droits Sociaux pour non respect de la charte signée par l'Etat belge et l'ensemble de ses entités fédérées.

Les interpellations des représentants de tous les partis (J. Riguelle pour le CDH, A.S. Mouzon pour le P.S., C. Persoons pour le FDF, D. Braeckman pour Ecolo, F. Schepmans pour le MR) s'adressaient à la Ministre E. Huytebroeck en charge de l'aide aux personnes handicapées, et portaient sur :

- les suites qu'elle réserve à la réclamation collective au niveau de la COCOF, mais aussi au niveau collectif avec les autres niveaux de pouvoir concernés ;
- l'étude par les services juridiques sur les conséquences juridiques d'une victoire des associations dans le cadre de la plainte ;
- la désignation d'un avocat ;
- l'initiation d'une conférence interministérielle sur cette question ;
- les contacts pris avec les responsables de l'Etat fédéral et les différentes entités fédérées afin de répondre à cette réclamation collective et si oui, les conclusions des premières rencontres ;
- au delà des réunions de contacts, la mise en œuvre d'un plan pour répondre à la grande dépendance ;
- la différence entre les chiffres avancés par les associations sur le manque de place ( 6.718 personnes en situation de grande dépendance dont seules 10% auraient trouvé des solutions satisfaisantes) et ceux émanant du service PHARE (200) ;
- les difficultés liées à la problématique de la maladie mentale (double diagnostic) et de l'intervention des services généralistes et spécialisés ;

Le GAMP – [www.gamp.be](http://www.gamp.be) – [info@gamp.be](mailto:info@gamp.be)

Personne de contact : Cinzia Agoni – Clos du Bergoje, 20 – 1160 Bruxelles – 0476 / 94 65 18



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places**  
**pour personnes handicapées de grande dépendance**

- le fait de savoir si un contact avec les associations a eu lieu avant le dépôt de la plainte ;
- les articles de presse qui stigmatisent, au moment où les demandes dépassent l'offre, l'accès plus aisé aux personnes plus fortunées.

Les Députés ont constaté unanimement que la motivation des associations provient des situations dramatiques que vivent les familles face aux problèmes récurrents de manque de place et de solution d'accueil pour la grande dépendance, 50 % de PHGD sans solution attendant depuis trop longtemps en Belgique une réponse adaptée à leur problématique.

Madame Huytebroeck s'est voulu rassurante, rappelant que depuis 2004 elle avait une politique d'anticipation, et que l'interpellation visait l'Etat belge. Sa réponse s'articule selon 3 axes :  
**le contexte de la charte sociale, la réponse, les suites.**

1. **La charte** ratifiée par 43 pays date de 1996 et complète la Convention des droits de l'homme ; elle vise prioritairement le logement, la santé, l'emploi.

Le droit à la réclamation collective vis à vis de l'Etat se décline en 4 étapes :

- l'examen de la plainte
- la mise en place d'un audit
- l'analyse du bien fondé et la transmission du rapport aux parties
- la résolution éventuelle et recommandation à l'Etat de se mettre en concordance avec la charte.

Le contenu de la plainte déposée le 13 décembre 2011 fait référence aux articles 13 à 16 de la charte, pour non respect des droits fondamentaux.

A ce propos, la Ministre a salué cette action commune (la 1ère) ayant fédéré les 3 régions.

L'insuffisance du manque de place, les listes d'attente ont généré la mise en place d'une politique globale coordonnée, et ce problème n'est pas spécifique à la Région Bruxelloise.

De nombreuses associations tirent la sonnette d'alarme et relèvent le manque d'inventaire, le manque de places, la nécessité d'initiatives privées pour compenser ce manque, le non respect de la Convention ONU.

En ce qui concerne le manque d'inventaire, elle souligne l'initiative du service Interface Grande Dépendance répertoriant 200 demandes sur Bruxelles et elle attend le prochain rapport actualisé.

2. **Les réponses** : ce qui a été réalisé – ce qui est prévu :

Depuis 2004 la COCOF et la COCOM ont créés 91 places dans les institutions existantes et différents projets sont en cours.

En COCOM, un budget de 2 millions d'euros a été dégagé pour de nouvelles infrastructures et pour accroître la capacité à 100 places sur 5 centres, dont notamment « Constellations » qui créera 20 places jour et nuit dont la moitié pour du nursing. Il devrait y avoir 60 places en centre d'hébergement d'ici 2015.

Après concertation, le décret « infrastructures » approuvé par le Collège a porté le financement par la COCOF de 50% à 75%, voire 90%, avec des incitants importants. Les nouveaux centres prévus :

- HOPPA : 25 places en hébergement et en centre de jour
  - Couple de l'Autisme : 15 places en hébergement et en centre de jour
- seront inaugurés en 2013

- La Braise négocie avec la commune d'Anderlecht pour un terrain

- Un bâtiment qui sera rénové par Beliris a été obtenu de la Régie fédérale des bâtiments pour la création de 8 places en hébergement et 25 en centre de jour

Soit un total de 233 places prévues d'ici 5 à 6 ans pour l'accueil – entre autres - de la grande dépendance. A cela se rajoutent plus de solutions de places adaptées et de répit.

Le GAMP – [www.gamp.be](http://www.gamp.be) – [info@gamp.be](mailto:info@gamp.be)

Personne de contact : Cinzia Agoni – Clos du Bergoje, 20 – 1160 Bruxelles – 0476 / 94 65 18



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places**  
**pour personnes handicapées de grande dépendance**

Un nouveau décret portant sur l'inclusion fait l'objet d'une réflexion visant la diversification des réponses, la création de structures plus petites à dimension familiale, des solutions de maintien à domicile. Il englobe aussi une réflexion sur la P.H. vieillissante.

Le développement de services généralistes, et notamment les formations aux aides familiales, les conventions avec la petite enfance, l'aide à la jeunesse, le secteur de santé mentale, font l'objet de groupes de travail mixtes.

Par rapport au respect de la Convention N.U., la mise sur pied du décret inclusion est la traduction du nouveau paradigme, soit la volonté d'inclusion dans les différents secteurs.

**3. Suites réservées :**

Seront évoqué pour la COCOF les différents chantiers en cours, le décret inclusion, et Mme Huytebroeck attend la prise de contact avec les autres parties.

Conséquences juridiques : si le rapport du Comité européen s'avère favorable aux plaignants, la Belgique et les entités devront prendre des mesures et elle s'informe pour savoir si des réclamations de ce type ont déjà été déposées.

En ce qui concerne une rencontre préalable des associations (avant le dépôt de la plaintes ) la Ministre affirme avoir déjà rencontré les associations à plusieurs reprises, elle a eu l'opportunité d'aborder le manque de place mais n'a pas eu de demande spécifique par rapport à la plainte.

A propos de la conférence interministérielle (CIM), la Ministre a contacté dès le mois de décembre le Secrétaire d'Etat Mr. Courard et son prédécesseur Mr. Delizée pour initier une rencontre et une réunion avec les différentes entités.

A ce jour la Cocof n'a pas encore pris d'avocat car, vu la procédure, c'est la Belgique qui est pointée, mais il faut voir comment agir de concert.

Les matières qui l'occupent prioritairement à ce jour, ce sont les moyens nécessaires pour répondre aux besoins réels.

Après cet exposé de la Ministre, les députés ont

- rappelé les chiffres qu'ils souhaiteraient obtenir et notamment **combien de personnes de grande dépendance sur les 6718 répertoriées par le fédéral ont une solution ;**
- constaté que si les projets en cours et la diversification des réponses (dont l'appel au circuit généraliste) sont des avancées, **le déficit de réponses pour les personnes lourdement handicapées interpelle toujours.**

**La revendication ne porte pas sur ce qui est fait, mais sur ce qui n'est pas fait ou qui reste insuffisant.**

**Il faut un plan pluriannuel, établissant et chiffrant les efforts à faire, ainsi qu'un « plan grande dépendance » qui implique toutes les entités fédérées et le fédéral.**

**Attention aussi aux réformes institutionnelles actuellement en cours dont celle de la santé mentale financée par l'INAMI ; on n'a plus les mêmes prises en charge et c'est dramatique pour cette population.**

*Rapporteur : Claire Borchgraeve*